

Droit de réponse

Rapport définitif de contrôle n° 2015-200

**Office public de l'Habitat
« Hauts-de-Seine Habitat »**

Levallois-Perret (92)



HAUTS-DE-SEINE
HABITAT

Le Directeur général

N/REF : BL/DV/05/2017

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions des articles L342-9 et R342-14 du Code de la Construction et de l'Habitation, le rapport définitif de contrôle de Hauts-de-Seine Habitat réalisé par l'Agence Nationale du Contrôle du Logement Social (N° 2015-200 Février 2017) a été communiqué aux membres du Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat et son examen a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 22 mai 2017.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération N° C42/17 adoptée à cette occasion par l'Assemblée délibérante de Hauts-de-Seine Habitat et qui constitue nos observations écrites sur le rapport définitif de contrôle aux fins de leur publication.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Damien VANOVERSCHELDE

Monsieur Pascal MARTIN-GOUSSET
Directeur Général de l'ANCOLS
Délégation Territoriale de l'ANCOLS
1, rue du Général Leclerc
92800 PUTEAUX

Hauts-de-Seine Habitat - OPH

45, rue Paul Vaillant-Couturier - 92532 Levallois-Perret Cedex - Tél. : 01 47 57 31 77 - Fax : 01 47 57 58 46
RCS Nanterre 279 200 224 - N° Siret : 279 200 224 00012 - Code APE : 6820A - N° TVA intracommunautaire : FR.58.279.200.224

www.hautsdeseinehabitat.fr

Le Directeur Général


Damien VANOVERSCHELDE

2

DELIBERATION N° C62/17

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT - OPH

Séance du 22 MAI 2017

LE CONSEIL,

Vu, les articles L342-2 et L342-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu, le rapport définitif de contrôle de Hauts-de-Seine Habitat (N° 2015-200 - février 2017) établi par l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS), notifié au Président de l'Office par courrier du 16 mars 2017,

Vu, la communication de ce rapport de contrôle aux membres du Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat, conformément aux dispositions de l'article L342-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

DELIBERE,

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'Administration prend acte du rapport définitif de contrôle de Hauts-de-Seine Habitat (N° 2015-200 - février 2017), établi par l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS), et notifié au Président de l'Office par courrier du 16 mars 2017.

Il se réjouit de la qualité de ce rapport qui résulte d'une totale transparence et mobilisation des services de l'Office représentant une charge de travail équivalente à deux emplois à temps plein sur une année.

L'Office partage l'analyse de l'ANCOLS et souscrit aux points forts mis en évidence dans le cadre du contrôle, notamment :

- Une politique de développement dynamique,
- Une vocation sociale affirmée par l'accueil des populations défavorisées,
- Un parcours résidentiel des locataires diversifié (accession sociale, vente HLM) favorisant la mixité sociale,
- Une contribution active aux programmes de rénovation urbaine,
- Une expérimentation d'un système de cotation des dossiers des demandeurs de logements,
- Une qualité de service rendu aux locataires globalement satisfaisante,

REÇU EN PREFECTURE

le 26/05/2017

Application agréée - Edusoft.com

002-273200224-20170522-DEL20170522C42-DE

- Une politique patrimoniale très dynamique qui permet de disposer d'un patrimoine globalement attractif et très bien entretenu,
- Une situation financière saine permettant avec le soutien du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, une indéniable capacité d'investissement.

Concernant les relogements DALO, le Conseil a souligné que Hauts-de-Seine Habitat s'efforce de remplir ses obligations spécifiques en la matière et tient à signaler, comme évoqué au cours du contrôle, le nombre élevé de refus des candidats après l'attribution (un sur trois).

Le Conseil d'Administration constate avec satisfaction que l'ANCOLS reconnaît que l'Office est engagé dans de nombreux processus d'amélioration, en particulier de la prévention des risques de conflits d'intérêts, du contrôle interne, et de la gestion, et s'engage à poursuivre les efforts entrepris visant particulièrement :

- Les outils de pilotage, l'organisation et les procédures,
- La procédure de gestion des réclamations des locataires,
- La diminution des délais de paiement des fournisseurs,
- La maîtrise des coûts de gestion.

Enfin, Hauts-de-Seine Habitat s'engage à corriger les anomalies et irrégularités particulières identifiées.



ADOpte,
LE PRÉSIDENT

CHRISTIAN DUPUY
VICE-PRÉSIDENT DU TERRITOIRE PARIS
OUEST LA DEFENSE
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE
MAIRE DE SURESNES

Nombre d'Administrateurs	
Voix pour	: 24
Voix contre	: 0

REÇU EN PREFECTURE
le 26/05/2017
Appréhension Agence Énergie Territoire
082-270240224-20170522-DEL20170522042-02